



ville de pully

Commission de gestion
Rapport sur l'exercice 2012

Table des matières

1. Rapport de la Commission	5
1.1. Composition de la Commission	5
1.2. Travaux de la Commission	6
1.3. Conclusion	6
1.4. Vœux	7
1.4.1. Vœu 1 - AGFAC	7
1.4.2. Vœu 2 - AGFAC	7
1.4.3. Vœu 3 - DDGS	7
1.4.4. Vœu 4 - DDGS	7
1.4.5. Vœu 5 - DUESP	7
2. Administration générale, finances et affaires culturelles	8
2.1. Introduction	8
2.1.1. Suivi du vœu 2012	8
2.2. Entité Communication de la Ville de Pully	8
2.2.1. Personnel	8
2.2.2. Tâches principales:	9
2.2.3. Politique de communication des institutions culturelles de Pully, dépendant du Dicastère AGFAC	9
2.2.3.1. Journal communal	9
2.2.3.1.1 Coût	10
2.2.3.2. Annonces et communiqués de presse	10
2.2.4. Frais Communication Institutions culturelles	10
2.2.4.1. Théâtre de l'Octogone	10
2.2.4.2. Musées de Pully	11
2.3. Gestion des fonds de réserves	11
2.4. Service informatique	12
3. Domaines, gérances et sports	13
3.1. Introduction	13
3.2. Port de Pully	13
3.2.1. Règlement	13
3.2.2. Liste d'attente	14
3.3. Logements de la Commune et calcul de loyers.	15
3.4. Jardins familiaux	16
3.5. Restaurant du Prieuré	16
3.6. Vignes	16
3.7. Forêts	16
3.8. Piscine	17
3.9. Centre sportif de Rochettaz	17
3.10. Préavis clos	17
3.11. Préavis ouverts	18

3.11.1.	Préavis 16-2009 - Développement des structures de la petite enfance - étape 2 (unité d'accueil les copains d'abord / Ramuz 73)	18
3.11.2.	Préavis 01-2010 - Stand de Volson, assainissement de la butte de tir	18
3.11.3.	Préavis 16-2009 - Développement des structures de la petite enfance - étape 2 (unité d'accueil les copains d'abord / Ramuz 73)	18
3.11.4.	Préavis 3-2012 - Remplacement divers véhicules de la commune	18
3.11.5.	Préavis 11-2012 - Politique du logement 2012-2019 - préavis d'intention	18
3.11.6.	Préavis 16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2	18
3.12.	Remerciements	18
4.	Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)	19
4.1.	Introduction	19
4.2.	L'Espace Jeunes	19
4.3.	Home des Mosses	20
4.4.	Remerciements	22
5.	Travaux et Services Industriels (DTSI)	23
5.1.	Plan de gestion des déchets	23
5.2.	STEP	23
5.3.	Gestion des filtres de micropolluants (chaussettes pulliérannes)	24
5.4.	Les sources de Montpreveyres	24
5.5.	Préavis fermés	25
5.5.1.	Préavis 11-1996 - Participation de la Commune de Pully à la constitution de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (Gedrel S.A.)	25
5.6.	Préavis ouverts	25
5.6.1.	Préavis 14-2002 - Prolongement de la ligne TL 8. Réaménagement des lignes TL 67 et 48	25
5.6.2.	Préavis 24-2002 - Préavis d'intention sur l'avenir des services industriels	25
5.6.3.	Préavis 07-2006 - Avenir des sources communales de Pully	25
5.6.4.	Préavis 20-2007 - Ouverture du marché de l'électricité - Création d'une société commerciale	25
5.6.5.	Préavis 04-2008 - Collège Arnold Reymond - chemin du Fau-blanc - chemin du Montillier - avenue des Alpes.	25
5.6.6.	Préavis 13-2009 - Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs et réaménagement de l'espace public.	26
5.6.7.	Préavis 04-2010 - Bd de la Forêt - Réfection de la chaussée - Tronçon Valvert - carrefour de la Rosiaz	26
5.6.8.	Préavis 05-2010 Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures)	26
5.6.9.	Préavis 05-2011 - Av. des Cerisiers et des Deux-Ponts	26
5.6.10.	Préavis 16-2011 - Projet MAREP « Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public »	26
5.6.11.	Préavis 01-2012 - Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges - Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré - Reconstruction du passage supérieur de Château- Sec - Aménagements routiers et requalification de l'espace public	27
5.6.12.	Préavis 03-2012 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2012 et 2013	27

5.6.13.	Préavis 06-2012 - Chemin du Grillon Sud - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux _____	27
5.6.14.	Préavis 10-2012 - Renouvellement et acquisition de véhicules de voirie et d'un véhicule pour le Service de défense incendie et secours (SDIS) _____	27
5.6.15.	Préavis 12-2012 - Réaménagement des écopoints, renouvellement des conteneurs, acquisition de conteneurs de surface pour la collecte du verre et communication sur le thème des déchets _____	27
5.6.16.	Préavis 13-2012 - Gestion des déchets : nouveau règlement communal, nouveau système de taxation et contrepartie financière _____	28
5.6.17.	Préavis 15-2012 - Mise en œuvre de projets de mobilité douce _____	28
5.7.	Plan de renouvellement des conduites d'eau potables _____	28
5.8.	Plan lumière MAREP _____	28
5.9.	Bilan taxe épuration des eaux _____	28
5.10.	Mouvements du personnel _____	29
6.	Urbanisme, environnement et sécurité publique _____	30
6.1.	Introduction _____	30
6.2.	Police - politique des amendes _____	30
6.3.	Urbanisme et environnement _____	32
6.3.1.	Aménagements paysagers - quelle stratégie à Pully ? _____	32
6.3.2.	Permis de construire et dérogations _____	32
6.3.3.	Honoraires des bureaux d'architectes mandatés pour le traitement des permis de construire _____	33
6.3.4.	Vallon de la Paudèze _____	33
6.3.5.	Travaux en cours de la Clergère et des Trois-Chasseurs _____	33
6.3.6.	Démissions et engagements _____	34
6.3.7.	Chemin du Fau-Blanc _____	34
6.4.	Préavis votés en 2012 _____	35
6.4.1.	Préavis 01-2012 - Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges - Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré - Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec - Aménagements routiers et requalification de l'espace public _____	35
6.4.2.	Préavis 02-2012 - Bâtiment administratif et locatif de la Damataire - Rénovation et adaptation des installations techniques - Rénovation et adaptation des installations techniques _____	35
6.4.3.	Préavis 09-2012 - Plan de quartier « Le Jardin des Désertes » (PQ) et son règlement (RPQ) _____	35
6.4.4.	Préavis 15-2012 - Mise en oeuvre de projets de mobilité douce - Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011 - 2014) et des mesures issues du Schéma directeur de la mobilité douce _____	35
6.4.5.	Préavis 16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2 _____	35

1. Rapport de la Commission

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2012.

Chaque sous-commission a pu examiner la gestion d'un dicastère tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux lors de séances plénières.

1.1. Composition de la Commission

Président :	Jean-Marc Chevallaz
Secrétaire :	
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles :	Valérie Anglard Valérie Bory-Beaud Annie Mumenthaler Michel Godart
Direction des domaines, gérances et sports :	Léna Lio Philippe Weber, suppléance par Jean-Marc Chevallaz (Jean Dutruit a été élu le 24 avril 2013, mais n'a pas participé aux travaux dans le cadre de ce rapport), Pierre Zappelli
Direction de la jeunesse et des affaires sociales :	Michèle Vibert Mathias Fernandez Pierre-William Loup
Direction des travaux et des services industriels :	Richard Golay Steve Marion Jean-Marie Marlétaz
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique :	Michel Aguet Frank Ducret (dés le 27 juin 2012) Serge Rinsoz Yannick Rochat
Déléguée à la Commission des finances :	Annie Mumenthaler
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Michel Aguet
Délégué de la Commission des finances :	Gérald Cuche
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Roland du Bois

1.2. Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à six reprises en séance plénière :

31 octobre 2012	Organisation générale de la commission, formation des sous-commissions, choix des axes et sujets à traiter
5 décembre 2012	Point de situation des travaux des sous-commissions
27 février 2013	Point de situation des travaux des sous-commissions
27 mars 2013	Point de situation des travaux des sous-commissions
27 mai 2013	Acceptation des rapports des sous-commissions, des vœux
12 juin 2013	Discussion des vœux de la Commission avec M. le Syndic Gil Reichen

1.3. Conclusion

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les Chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2012 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

Pully, le 12 juin 2012

Pour la Commission de gestion, le président, Jean-Marc Chevallaz

1.4. Vœux

1.4.1. Vœu 1 - AGFAC

La Commission de gestion émet le vœu que le terme « perte » figurant sur la présentation des divers fonds hors bilan soit remplacé par le terme « mouvement » correspondant plus judicieusement à l'opération exécutée.

1.4.2. Vœu 2 - AGFAC

La Commission de gestion émet le vœu qu'une procédure appropriée quant à l'attribution des divers fonds hors bilan soit mise en place et qu'une meilleure information au public quant à leur existence soit faite.

1.4.3. Vœu 3 - DDGS

La Commission de gestion émet le vœu qu'un âge minimum fixé à 16 ans soit défini dans le « Règlement du port de plaisance de Pully » pour figurer sur la liste d'attente Pulliérans et qu'ainsi cette dernière soit allégée/épurée.

1.4.4. Vœu 4 - DDGS

La Commission de gestion émet le vœu que la liste d'attente Hors Pully pour les places d'amarrages soit supprimée, ce qui aurait pour conséquence que seuls les Pulliérans puissent s'inscrire sur une liste d'attente.

1.4.5. Vœu 5 - DUESP

La Commission de gestion émet le vœu que les chartes, plans directeurs et schémas directeurs, ne contenant pas d'éléments confidentiels, soient rendus public, par exemple sur le site internet.

2. Administration générale, finances et affaires culturelles

Membres : Mmes Valérie Anglard, Valérie Bory-Beaud, Annie Mumenthaler et M. Michel Godart

2.1. Introduction

Durant l'année 2012-2013, la sous-commission «administration générale, finances et affaires culturelles» (AGFAC) a approché le suivi des vœux émis en 2011, le fonctionnement du service de la communication, la gestion des fonds de réserves. Elle est également intervenue au sujet du suivi de l'évolution du service informatique. Elle a travaillé en étroite collaboration avec M. le Syndic Gil Reichen, Mme N. Lude, MM. G. Pittet et F. Dos Santos.

La sous-commission s'est réunie aux dates suivantes : les 19.10.2012, 17.12.2012, 04.02.2013, 07.03.2013.

2.1.1. Suivi du vœu 2012

Lors de la réunion de travail de la sous-commission AGF en présence de MM Chuard, Reichen et du secrétaire communal, M. Steiner, la sous-commission a pu recevoir la confirmation du suivi de son vœu 2011-2012 et de sa conclusion. A savoir :

Vœu 2: (Rapport Commission Gestion 2012)

« La Commission de gestion, dans le cadre de son étude sur le fonctionnement du Théâtre de l'Octogone, demande que les traitements de l'ensemble des salaires - même auxiliaires -, soient regroupés sous un compte unique ».

Il a été confirmé à la sous-commission par M. Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances, que tout a bien été regroupé sous une seule et même dénomination, concernant l'Octogone, à partir du budget 2013.

2.2. Entité Communication de la Ville de Pully

2.2.1. Personnel

Le personnel de l'Entité communication se compose de :

- Mme N. Lude, Responsable, est employée à 60 %. Son poste ayant été renforcé de 20% courant 2012.
- M. J.-E. Bossy, employé à 100% par la Commune depuis plus de 12 ans au Service informatique, est rattaché à 50% à l'entité communication depuis fin 2011. Il occupe la fonction de webmaster-community manager. Pour les 50% restants, il reste rattaché au Service informatique et effectue des tâches relevant dudit Service. En outre, M. J.-E. Bossy assure la formation, le support et le suivi du stagiaire médiamaticien. Ce dernier, à 90%, est salarié au même titre que les apprentis. Il effectue son stage dans le cadre de sa 3e année d'apprentissage et est engagé pour la période d'une année scolaire, soit de août à juillet. Un nouveau stagiaire de 3e année est engagé chaque année depuis août 2009. Ces stagiaires viennent du CPNV (Centre

Professionnel du Nord Vaudois) qui dispense une formation aboutissant au CFC de médiamaticien (informatique, multi média, design, communication).

- Une stagiaire en maturité professionnelle a également été engagée, en août 2012, à 60%. Elle est salariée au même titre que les autres stagiaires de la Commune. Elle a obtenu son CFC de médiamaticienne au CPNV en juin 2012 et poursuit ses études en emploi jusqu'en juillet 2014.

En résumé, l'Entité communication compte 4 personnes à temps partiel, y compris Mme Lude (à 60%), ce qui représente 2.6 ETP.

2.2.2. Tâches principales:

Selon le Cahier des charges 2012, Mme N. Lude développe et applique le plan de communication de la Municipalité. Elle est en charge des relations avec la presse et le public, et apporte son soutien à l'élaboration de certaines publications, par exemple le flyer pour la promotion du vin communal. Elle est chargée de la bienfaisance du Rapport de gestion de la Municipalité.

Le rôle de l'Entité communication est de fournir des prestations à toutes les Directions de l'Administration. Elle n'intervient que ponctuellement et sur demande en ce qui concerne la communication des Musées et de l'Octogone ; en effet ces derniers ont leurs propres prestataires, ainsi que leurs budgets publicité-communication et site internet.

L'Entité communication, assure l'inscription des différents spectacles et expositions dans l'agenda mensuel des manifestations, et reprend ces mêmes informations sur le site internet communal.

2.2.3. Politique de communication des institutions culturelles de Pully, dépendant du Dicastère AGFAC

2.2.3.1. *Journal communal*

La parution du Journal de Pully, destiné aux habitants et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully, a débuté en 2012. La décision de lancer ce journal fut prise lors de la séance de la Municipalité du 6 juin 2012 et s'inscrit dans le cadre de son programme de législature.

Les objectifs du Journal communal sont clairement de fournir une meilleure information générale des affaires communales à la population pulliérane, notamment sur les grands projets en cours, sur les autres enjeux communaux ou décisions de la Municipalité. Il permet aussi de renforcer l'image de l'Administration auprès de la population. En 2012, deux éditions du Journal communal ont été diffusées auprès des Pulliérans. Il est prévu d'en diffuser quatre par année à l'avenir.

Voix de la Municipalité et de l'Administration communale, le Journal communal transmet les informations officielles à la collectivité, informe sur le fonctionnement de la Commune et des services mis à disposition de la population. La majorité des articles du Journal communal sont rédigés par l'Entité communication, nommée ainsi jusqu'au 1er janvier 2013, date à laquelle a été créé un Service de la Communication, avec un nouveau poste de cheffe de service, en l'occurrence, Mme Nathalie Lude, déjà chargée de la Communication à l'Administration municipale, et dont le Cahier des charges a été modifié en conséquence.

Les articles du Journal communal sont corrigés et approuvés par les dicastères concernés, puis soumis à un comité de relecture. Sa mise en page est assurée par un graphiste

externe. Il en va de même pour l'impression et le façonnage, ce dernier étant réalisé par un atelier protégé.

2.2.3.1.1 Coût

Les deux premières éditions du Journal communal (deux éditions en 2012) ont été financées par le budget initialement destiné aux pages communales payantes dans le Régional et 24H (coût CHF 17.583.50), abandonnées en 2012, soit un montant annuel budgétisé de CHF 20'000.00.

2.2.3.2. Annonces et communiqués de presse

En 2012, L'Entité communication a été responsable des annonces dans la presse (fichier d'une douzaine de journalistes média). Les annonces sont financées par le budget presse. En tout, 5 communications et 16 communiqués de presse ont été envoyés à la presse sur des thèmes tels que : le don du sang, le 1er août, le bal des pompiers, les ouvertures de la cave communale, les nocturnes, les séances publiques d'information, le départ de la Secrétaire municipale, le sondage de la DJAS auprès de 1'500 familles, les comptes 2012, le déménagement d'une partie de la bibliothèque communale, la taxe au sac, le nouveau Secrétaire municipal, la démission d'une municipale, le bus 48, l'inauguration des bibliothèques, l'interdiction de nourrir les animaux sauvages, le programme d'utilité publique pour les migrants, l'élection d'une nouvelle municipale, le budget 2013, le guichet cartographique SIGIP.

Ces communiqués ont entraîné la parution de plus 62 occurrences recensées dans la presse écrite.

2.2.4. Frais Communication Institutions culturelles

2.2.4.1. Théâtre de l'Octogone

Les coûts relatifs à la publicité du Théâtre de l'Octogone comprennent plusieurs types de coûts comme :

- Agence de graphisme ;
- Affichages spectacles ;
- Impression de flyers ;
- Impression affiches ;
- Annonces spectacles ;
- Insertions publicitaires dans les journaux.

Le total de ces coûts s'élève à CHF 107'226.10. Quant au coût du programme, soit CHF 29'900, il concerne uniquement l'édition du programme proprement dit : conception, lithographie et impression.

Le site internet fait partie des coûts publicitaires pour un montant de CHF 12'775.80 et se caractérise par les frais suivants :

- Hébergement du site internet ;
- Conception du site internet ;
- Conception graphique du site internet ;
- Modifications du site internet ;
- Page d'archives pour le site internet.

2.2.4.2. Musées de Pully

Les coûts relatifs à la publicité des Musées se composent de :

- Dépliant Musée pour CHF 8'190.40
- Dépliant Villa Romaine pour CHF 10'154.35
- Affichage expos pour les 2 musées pour CHF 20'806.44 (intitulés « Frais de médiation »).

Une partie des frais publicitaires est couverte par divers sponsors et varie selon les événements ou expositions.

N.B. Les renseignements chiffrés dont il est fait usage dans ce texte sont tirés des Comptes 2011.

2.3. Gestion des fonds de réserves

Nous avons souhaité être informé sur la gestion des divers fonds hors bilan que la ville de Pully a à sa disposition.

Le catalogue de l'ensemble des fonds nous a été remis par M. Chuard. Celui-ci est arrêté au 31 décembre 2011, car les comptes 2012 n'étaient pas encore bouclés lors de notre visite.

L'inventaire des fonds en relève 12, pour une valeur totale de CHF 3'253'928.36. C'est le service comptable de la ville de Pully qui gère ces fonds hors bilan. Les demandes d'utilisation des divers fonds communaux hors bilan émanent le plus souvent des services sociaux qui examinent le bien-fondé d'une telle demande, ceux-ci donnent alors un préavis à la Municipalité. Occasionnellement, il peut arriver qu'une demande soit directement adressée à la Municipalité ; celle-ci provient alors, le plus souvent, d'associations ou même de particuliers. La Municipalité peut également proposer l'attribution de l'un de ces fonds afin de financer divers projets (comme par exemple, lors de la rénovation de la bibliothèque). Chaque octroi d'aide ou de dépenses liées à un fond fait l'objet d'une décision de la Municipalité.

Le service des finances est chargé de la gestion comptable des fonds et tient pour chacun d'eux une comptabilité spécifique. Chaque fond possède son propre historique et ses conditions d'utilisation. Nous avons pu constater qu'il y avait peu de mouvements au sein de la plupart de ces fonds. Toutefois en 2012, un montant de CHF 74'696.42 a été prélevé du « Fonds Lina Borgeaud » en faveur de la jeunesse pour permettre une partie de l'achat du nouveau mobilier ainsi que la rénovation des espaces de la bibliothèque scolaire de la ville de Pully. Ce compte est également régulièrement alimenté par le produit de la location de l'appartement « Boas » qui a été légué à la ville de Pully en 2007.

Nous pouvons constater qu'un autre fonds a eu quelques mouvements, c'est le « Fonds Gertrude Paul Asper » destiné à aider des pensionnaires économiquement faibles de la Fondation Pré Pariset à payer une part de leur pension. Un troisième fonds sollicité s'intitule « Fonds Provisoire à but social », ce fonds a été utilisé en 2011 afin de soutenir divers locataires, suite à la démolition de l'immeuble de l'Avenue de la Gare 2 (un prêt à même été octroyé, il est actuellement remboursé à hauteur de CHF 200.00 par mois).

Ces fonds ne sont pas placés en bourse, mais ils peuvent faire l'objet d'un placement à court terme de 3 à 6 voire à 12 mois, ce qui permet d'obtenir de meilleurs rendements. Le regroupement de certains fonds pourrait être réalisable, mais il faut néanmoins que les buts du donateur soient respectés. Dans le courant de l'année 2013, le service des finances établira une analyse détaillée de ces fonds et fera éventuellement une proposition de regroupement de certains de ceux-ci. La Municipalité est seule habilitée à pouvoir décider.

Durant l'année 2011, cinq fonds ont vu une diminution de leur fortune suite à divers octrois et les autres fonds ont eu une augmentation. La fortune de l'ensemble des fonds hors bilan de la ville de Pully a augmenté en 2011 de CHF 2'966.15.

Dans la brochure des comptes 2011, aux pages correspondant aux divers fonds, certains comportent au bilan un intitulé «Perte», terme comptable. Il serait plus judicieux d'écrire «attribution ou mouvement» !

2.4. Service informatique

Dans son rapport 2011-2012, la sous-commission de gestion AGFAC a émis le souhait d'être tenue au courant du suivi de la réorganisation du service informatique.

Elle a ainsi obtenu l'ensemble des réponses suivantes :

L'organigramme remis à la sous-commission fait état de 6 personnes, soit un chef de service, deux responsables informatiques et trois ingénieurs informatique.

Un comité de pilotage BIP (Bureau Informatique de Pully) a été créé et se compose du chef de service et des deux responsables informatiques. Il définit une ligne de conduite homogène, prend les décisions nécessaires, favorise le travail en équipe et évalue les degrés de priorité.

Un outil de gestion a été configuré et intègre les nouveaux processus, facilite la gestion et le suivi régulier du Helpdesk et des projets informatiques.

Cette nouvelle organisation est en fonction depuis 2012 et suite à sa récente mise en place, quelques légères adaptations sont à réaliser. Cependant, des fondements solides ont été posés et sur lesquels le BIP peut clairement s'appuyer.

Le service informatique poursuit sa démarche dans la réalisation du schéma directeur pour lequel un montant de CHF 41'000.00 est prévu.

Ce schéma prévoit une analyse de satisfaction des utilisateurs, inventorie les besoins de l'ensemble des services, définit le niveau de service adapté aux besoins de tous les départements et des utilisateurs et prévoit la rédaction d'un rapport final en matière de stratégie informatique pour les 3 prochaines années.

La sous-commission suivra l'évolution de la démarche.

Pully, le 25 avril 2013

Mmes Valérie Anglard, Valérie Bory-Beaud, Annie Mumenthaler et
M. Michel Godart

3. Domaines, gérances et sports

Membres : Mme Lena Lio, MM. Jean-Marc Chevallaz, Pierre Zappelli

3.1. Introduction

Durant l'année 2012-2013, la sous-commission « Domaines, gérance et sports » a repris la problématique des places d'amarrage du port, qui avait fait l'objet d'une observation dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2011.

La composition de la sous-commission s'est modifiée en automne 2012 avec l'arrivée de Mme Léna Lio (Vert'libéral) suite à la démission de Mme Catherine Corfù Baracchini en juillet 2012.

Suite à des problèmes de santé, M. Philippe Weber (UDC) n'a pu participer aux travaux de la sous-commission ; cette dernière a été renforcée par M. JM Chevallaz, président.

Lors du Conseil communal du 24 avril 2013, M. Jean Dutruit (UDC) a été élu membre suppléant de la Commission de gestion et intègre la sous-commission DDGS en remplacement de M. Philippe Weber pour les travaux 2013.

La sous-commission a abordé les autres questions, qui avaient fait l'objet de 2 vœux dans ledit rapport, soit, d'une part, l'état de la situation des bâtiments faisant partie du patrimoine de la Commune et spécialement des logements loués, d'autre part, la problématique des critères pour l'attribution des parcelles des jardins familiaux.

La sous-commission s'est réunie les 8 et 24 avril, ainsi que les 1er et 15 mai 2013. Le 24 avril 2013, elle a procédé à la visite du Port en compagnie du Chef de Service Monsieur Gilles Cuttelod et des gardes-port, MM. Bussien et Felley.

Elle a rencontré la direction des domaines, gérances et sports (DDGS) le 8 avril 2013. De l'entretien avec la DDGS et de l'étude des divers documents remis à la sous-commission, il résulte les observations suivantes :

3.2. Port de Pully

3.2.1. Règlement

Le règlement n'a pas été modifié dans le laps de temps prévu de 24 mois à compter du 21 avril 2011. Selon la DDGS, le règlement du Port, approuvé par la Municipalité le 24 septembre 2009, est assez bien écrit. Mme Masméjan, Municipale en charge, est d'avis qu'une révision complète du règlement n'est pas nécessaire et la sous-commission après une lecture attentive dudit règlement partage cet avis. Néanmoins la sous-commission relève plusieurs points qui méritent d'être soulignés.

Ainsi autant la DDGS que la sous-commission relèvent que l'accent doit être porté sur la mise en application du règlement, notamment :

- Pour les bateaux délabrés : obligation de réparer sous peine de restitution de la place lorsque le bateau ne peut plus naviguer (art. 36 « Enlèvement des bateaux à l'abandon ») d'où l'attention apportée aux expertises de bateau. Pour information la sous-commission n'a constaté aucun cas litigieux lors de sa visite du port du 24 avril 2013 ;
- Pour les cas de succession : bien que la Ville puisse accorder exceptionnellement la transmission en faveur d'un descendant en ligne directe, elle refuse toute transmission en cas de domicile hors de Pully (art. 7 « Titularité de l'autorisation d'amarrage ») ;
- Pour l'occupation de la place d'amarrage : les contrôles entre permis de navigation et titulaire de la place ayant lieu deux fois par an (mai et septembre) doivent être poursuivis.

La sous-commission prend acte de l'arrivée du nouveau garde-port, M. Felley, en remplacement de M. Bussien qui accède au droit à la retraite après une vingtaine d'années au service de la ville de Pully. L'occasion est donc propice pour un rappel des règles d'usage et leur mise en application et à ce titre, la DDGS donnera une mission spécifique à M. Felley.

La sous-commission imagine qu'ensuite un bilan de la situation pourrait être établi et, selon le résultat, qu'une évaluation des moyens possibles à mettre en œuvre pour contrôler les mouvements (sorties du port) pourrait être effectuée. A ce stade, il est trop tôt pour que la DDGS et la Municipalité analysent cette idée.

3.2.2. Liste d'attente

Lors de l'analyse des deux listes d'attente séparées (Pulliérans et non-Pulliérans) relatives aux places d'amarrage à l'eau et au large, la sous-commission a constaté la présence de très jeunes inscrits ; l'un né en 2011 et l'autre en 2009 par exemple. A la remarque de la commission de savoir s'il fallait fixer un âge minimum, M. Cuttelod, chef de service, a répondu que la DDGS était en train d'étudier la possibilité de limiter l'inscription sur listes aux requérants ayant au minimum l'âge de 16 ans, voire 18 ans.

Depuis l'approbation du règlement en 2009, la sous-commission a constaté que seuls le Club nautique de Pully et la fondation Just for Smile font exception à la limitation d'une place par propriétaire, mais ceci conformément aux exceptions consenties à l'art. 10 « Limitation du nombre de places ».

Lors de son contrôle, la sous-commission a pris note que lorsqu'un Pulliérant inscrit sur la liste d'attente quitte Pully, il est déplacé sur la liste d'attente des non-Pulliérans. S'il revient à Pully, il est remis sur la liste des Pulliérans à la date initiale de son inscription (article 13).

Dans le but de dynamiser la liste d'attente, la DDGS va procéder à un publipostage afin de demander confirmation de l'intérêt des inscrits. Cette demande de confirmation se fera

ensuite de manière annuelle avec l'information de la position sur la liste ainsi que l'évolution par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les Pulliérans bénéficiant d'une place et quittant Pully, la sous-commission constate qu'aucun retrait de place n'est actuellement effectué. La sous-commission et la DDGS auraient souhaité insérer un nouvel alinéa à l'art. 18 « Retrait des autorisations » prévoyant la possibilité du retrait de la place pour ceux qui déménagent hors de Pully, mais à la lecture d'une ancienne jurisprudence, il apparaît qu'on ne peut pas retirer l'autorisation accordée à une personne qui déménage hors de Pully.

Cette situation est justifiée dans le cas jugé par la cour administrative, car il s'agissait de quelqu'un demeurant près du lac Léman. Néanmoins, en demeurant conforme au principe de proportionnalité, il devrait être possible de retirer l'autorisation d'une personne qui change de lac ou qui part pour l'étranger, au besoin en lui fixant un délai raisonnable pour s'exécuter.

La sous-commission estime qu'il appartient à la DDGS de réfléchir aux diverses possibilités, sans être paralysée par l'arrêt cité qui ne concerne qu'un cas très particulier.

3.3. Logements de la Commune et calcul de loyers.

Dans son rapport 2011, la sous-commission avait relevé la multitude d'appellations différentes pour les types de logement existants, dits d'utilité publique. Aujourd'hui, la terminologie a été validée et figure dans le Préavis d'intention 11-2012.

La Ville de Pully propose deux catégories de logements subventionnés à la location :

- Logements subventionnés soumis au règlement cantonal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics du 24 juillet 1991 (RCOL, RSV 840.11.2) avec aide à la pierre par le canton ;
- Autres immeubles, dont certains (Liaudoz et Plateires) sont soumis à un règlement communal spécifique (« Conditions d'occupation des logements au bénéfice d'un appui financier des pouvoirs publics communaux »). Selon ce dernier règlement, les personnes ayant un revenu correspondant au maximum à cinq fois le loyer peuvent être logés dans les immeubles communaux des Liaudoz et des Plateires.

Force est de constater qu'aujourd'hui beaucoup de locataires ne remplissent plus les critères des logements subventionnés ou du règlement communal applicables aux immeubles des Liaudoz et des Plateires, situation à laquelle s'ajoute le fait de ne pas pouvoir trouver un autre appartement sur le marché libre.

Selon la DDGS, lors d'un changement de locataire, le loyer est vérifié et adapté selon plusieurs méthodes soit absolue, relative et comparative (pour les anciens immeubles).

Bien que l'objectif soit, dans la mesure du possible, de rentabiliser le patrimoine construit de la Ville, la sous-commission a constaté des loyers particulièrement bas.

La sous-commission traitera ce sujet en 2013.

3.4. Jardins familiaux

La sous-commission a constaté qu'aujourd'hui il n'y a pas de règles, mais uniquement des coutumes ou pratiques d'attribution ; à savoir une attribution uniquement aux Pulliérans et ce dans l'ordre d'arrivée des demandes.

La sous-commission a émis le désir que se formalise une brève directive précisant les critères d'attribution. Cette directive a été rapidement formalisée par la DDGS et mise à disposition du public pour les jardins du Sentier des Grives, Avenue des Collèges et Port. Pour rappel, les jardins des Alpes sont mis à disposition d'une association qui en gère l'attribution.

3.5. Restaurant du Prieuré

La sous-commission relève que le restaurateur n'a pas l'exclusivité sur les manifestations ayant lieu à la Maison Pulliérane et qu'une transaction est en cours. En effet, les sociétés locales peuvent faire appel à un tiers pour le service et la restauration, en cas de manifestations à la Maison Pulliérane.

La sous-commission suivra l'évolution de ce dossier en 2013.

3.6. Vignes

La sous-commission constate que la Municipalité poursuit le but fixé d'un équilibre des comptes. Pour cela elle le fait grâce :

- À une nette amélioration de la qualité des vins (plusieurs fois primés) due au travail du vigneron ;
- À une politique de fidélisation des commerçants ;
- À une politique de promotion et de marketing ;
- Au recours à des mandataires externes ou stagiaires pendant les périodes de fortes activités ;
- À un meilleur équilibre entre production et vente au travers d'une diminution de la production de blanc et d'une augmentation de celle de rouge conformément à l'évolution des goûts de la clientèle ;
- À une gestion rigoureuse des stocks qui se caractérise par l'absence de stock vieillissant ;
- À sa politique de prix en ligne avec celle pratiquée dans la région.

Il est à relever que la quantité encavée est en baisse de 22% par rapport à 2011 ce qui aura un impact sur le chiffre d'affaires.

3.7. Forêts

La sous-commission a pris note de la nomination de M. Grandjean en remplacement de M. Jungo, parti à la retraite en avril 2012.

Les forêts se classent en trois catégories :

- Forêt de production ;
- Forêt de protection (80% à Pully) dont le rôle est de lutter contre l'érosion et les glissements de terrain ;
- Forêt d'accueil (20% à Pully) dont le rôle est de permettre au public de se promener ou de faire de l'exercice physique, par exemple.

Les coûts d'entretien et d'exploitation des forêts de Pully ne peuvent plus être couverts par le produit des ventes de bois.

Le sujet sera repris en 2013 suite à l'arrivée du nouveau responsable.

3.8. Piscine

La sous-commission a pris note, lors de la lecture du plan des investissements, du changement de priorités entre l'entretien du bâtiment du Prieuré et de la piscine.

Pour rappel, quatre sous-projets relatifs à la piscine ont été créés : bassin, restaurant, locaux techniques (traitement de l'eau et chauffage) et vestiaires. Ceci permet de décaler une partie des investissements en fonction des priorités.

3.9. Centre sportif de Rochettaz

La sous-commission a pris note que Mme Masméjan, Municipale en charge, avait rencontré le Tennis club de Pully qui lui a fait part de grands projets tels que la construction de nouveaux vestiaires, d'un club house et de nouvelles bulles. Vu l'important coût, la Ville a clairement indiqué ne pas pouvoir tout prendre en charge.

Ce sujet ainsi que celui concernant les vestiaires du Pully Football seront traités par la sous-commission de la DUE.

3.10. Préavis clos

La sous-commission relève qu'aucun préavis ne s'est terminé en 2012.

3.11. Préavis ouverts

3.11.1. Préavis 16-2009 - Développement des structures de la petite enfance - étape 2 (unité d'accueil les copains d'abord / Ramuz 73)

Crédit demandé : CHF 680'000. Les travaux sont terminés. Une partie du crédit est attribué à l'étude d'un éventuel nouveau plan de quartier (en cours par la DUE).

3.11.2. Préavis 01-2010 - Stand de Volson, assainissement de la butte de tir

Crédit demandé : CHF 605'000. Les travaux sont terminés. Le préavis sera clos après réception de la participation de Belmont.

3.11.3. Préavis 16-2009 - Développement des structures de la petite enfance - étape 2 (unité d'accueil les copains d'abord / Ramuz 73)

Crédit demandé : CHF 680'000. Les travaux sont terminés. Une partie du crédit est attribué à l'étude d'un éventuel nouveau plan de quartier (en cours par la DUE).

3.11.4. Préavis 3-2012 - Remplacement divers véhicules de la commune

Crédit demandé : CHF 1'056'774, dont CHF 665'074 pour la DDGS. Ce préavis prévoit l'acquisition d'un tracteur forestier (livraison printemps 2013), un véhicule utilitaire pour le service des forêts (en cours d'évaluation), un véhicule utilitaire des artisans (livré) et un utilitaire-balayeuse (livré).

3.11.5. Préavis 11-2012 - Politique du logement 2012-2019 - préavis d'intention

Crédit d'étude demandé : CHF 83'000. Le sujet est en cours d'évaluation.

3.11.6. Préavis 16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2

Crédit demandé : CHF 2'046'000. Ce préavis est traité conjointement avec la DUE et dont les travaux sont prévus sur 2013-2014.

3.12. Remerciements

La sous-commission remercie Madame Lydia Masméjan, Municipale, Monsieur Gilles Cuttelod, chef de service, ainsi que tout le personnel de la DDGS pour leur accueil et leur disponibilité, pour l'organisation de l'entretien accordé, pour l'organisation de la visite du port et pour les précisions et les documents de qualité qui lui ont été remis, permettant ainsi l'établissement de ce rapport. Il faut également relever la rapidité de réaction de la DDGS aux propositions émises par la sous-commission.

Pully, le 17 mai 2013

Mme Lena Lio, MM. Jean-Marc Chevallaz, Pierre Zappelli

4. Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

Membres : Mme Michèle Vibert et MM. Mathias Fernandez, Pierre-William Loup

4.1. Introduction

Durant l'année 2012-2013, la sous-commission «DJAS» a eu en point de mire deux structures : l'Espace Jeunes & le home des Mosses.

Elle a travaillé en étroite collaboration avec M. le Municipal Daniel Margot et M. Alain Delaloye, chef de service ainsi que Mme Christiane Lambert, responsable de la Fondation de l'Enfance & de la Jeunesse (FEJ).

La sous-commission s'est réunie aux dates suivantes : les 21.11.2012 & 25.02.2013.

Elle a rencontré la direction de la JAS et de la Fondation le 14.12.2012. Une visite de l'Espace Jeunes a été effectuée le 05.02.2013 et les Mosses l'ont été le 03.04.2013.

Des entretiens avec la DJAS et la Fondation, de l'étude des divers documents remis à la sous-commission et des deux visites citées ci-dessus, il résulte les observations suivantes.

4.2. L'Espace Jeunes

Suite à plusieurs interpellations au sujet de l'Espace Jeunes (EJ), la sous-commission avait pour but d'enquêter sur le bien-fondé de ces allégations.

Cette structure a plus de 13 ans d'activité. Le préavis communal ayant été accepté en février 1999, l'ouverture des portes s'est tenue en janvier 2000.

La gestion administrative de l'EJ a d'abord été assumée par l'Entraide familiale de Pully de 2000 à 2006 puis c'est la FEJ qui a repris le flambeau en janvier 2007.

L'EJ est un lieu de prévention ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans domiciliés ou scolarisés à Pully. L'accueil est fait par des professionnels de l'éducation dans un cadre chaleureux et dans un climat de confiance propice aux échanges et à la vie en commun. L'accent est mis sur le respect et la tolérance ; ceci lors du temps libre des jeunes en les encadrant hors de la structure familiale et scolaire. Un apprentissage sain et constructif est nécessaire afin de gérer cette liberté.

Les heures d'ouverture sont les suivantes : mardi, jeudi et vendredi de 12 à 14h et de 15h30 à 18h. Le mercredi de 15 à 18h ainsi qu'un vendredi soir par mois de 19h à 22h (soirée à thème).

Les activités proposées telles que jeux, discussions, repas en commun et sorties culturelles ou sportives visent à développer l'esprit de camaraderie et le sentiment d'appartenance ; Il s'agit également :

- De se responsabiliser face aux réalités de la vie, de faire réfléchir les jeunes sur les notions de valeur et de respect, de droits, de devoirs dans notre société ;
- De favoriser l'expression et l'imagination par des activités telles que cuisine, danse et tournage de films ;

- D'ouvrir les jeunes à une culture plus large que simplement la mode du moment en allant à des spectacles extérieurs.

Le nombre d'adhérents est de 180 avec un système d'inscription (coordonnées) et de cartes payantes à CHF 12.-/année.

La répartition quotidienne se fait comme suit : env. 25 jeunes à midi et 30-40 jeunes l'après-midi. A midi, les jeunes mangent leur pic-nic et à 16h, c'est un goûter-santé qui leur est servi.

L'équipe d'encadrement d'EJ est la suivante :

- 2 animateurs responsables (165%) : Marc Jaquier (depuis 2004 à 100%) et Saskia Poletti (depuis 2003 à 65%)
- 1 animateur en formation (50%) : Swan Kuhn (2010 à 50%)
- 2 monitrices : Noémie Vial et Yasmine Idalan, 3 après-midi par mois.

Les tâches administratives des responsables se composent de la comptabilité, de la gestion des membres (inscription aux parents), de l'organisation des colloques hebdomadaires, du suivi des animateurs et moniteurs, de la formation continue (réseau sociaux p.ex), des contacts avec l'EESP (Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques) car l'EJ est un lieu de formation HES.

Dans la pratique, chaque jour a son lot de discussions en groupe sur l'actualité du moment ou sur des thèmes sensibles : suicide, mort, maladies, pilule, etc.

Si un problème survient, le constat en est fait aux parents, mais aussi à l'école voire à la police (cas de drogue). A ce sujet, si un jeune est surpris sous l'influence de produits interdits, il est immédiatement renvoyé.

L'EJ est une structure qui travaille en réseau avec d'autres centres, mais aussi avec le SPJ et le CHUV (UMSA).

Certains jeunes reviennent quelques années après et le feedback est positif : ces nouveaux adultes sont reconnaissants du travail effectué par l'équipe.

De notre côté, il est à présent clair que l'image négative colportée à propos de l'EJ n'est pas fondée et que notre sentiment est que cette structure mérite notre confiance et celle du Conseil communal dans son ensemble. Il est évident que tout n'a pas été facile dans la prime jeunesse de ce centre, mais la patience et les compétences des animateurs ont su trouver les parades nécessaires pour que l'EJ laisse passer l'orage et surpasse les difficultés de ses débuts.

4.3. Home des Mosses

Suite à la nomination de M. Deslex à la tête des Mosses depuis juillet 2010, la sous-commission voulait faire le point quant à l'évolution de la nouvelle équipe en place.

L'équipe est formée de cinq personnes :

- Alexandre Deslex, directeur ;
- Morgan Alexaline, moniteur permanent ;
- Bernard Roh, intendant ;
- Yves-Julien Delessert, cuisine ;
- Maria-Teresa Ginier, aide.

Les types de camps organisés aux Mosses sont :

- Ecole à la montagne ou camp de ski : 32 semaines sur l'année scolaire ;
- Colonies de vacances : 2 fois 2 semaines en été.

Les colonies sont formées de 36 enfants et de 5 moniteurs.

Pour ce qui est de l'école à la montagne (automne-printemps) ou des camps de ski en hiver, il s'agit d'accueillir une classe avec un professeur et ses élèves (env. 22) de la 4ème à la 6ème année. L'école a lieu le matin (printemps-automne) et l'après-midi est faite d'activités autour de sujet comme la nature par exemple.

Les pôles d'intérêts sont :

- Les sciences de la vie : observation des animaux et des plantes ;
- Les visites chez des paysans : par exemple visite d'une fromagerie, ce qui permet d'expérimenter et de découvrir le patrimoine local ;
- Les activités sportives en plein air ;
- La vie en communauté : le partage, le respect des règles (cadrage) et le comportement sont des points sur lesquels l'équipe est intransigeante. La sévérité est de rigueur, mais en étant juste.

Pour les élèves récalcitrants, des punitions sont données, et si malgré cela, l'élève ne se met au diapason de sa classe, il se peut qu'un renvoi soit effectué. Il s'agit de cas de bagarre, mix filles/garçons, mise en danger d'autrui, fugue ou incapacité de quitter ses parents.

La semaine type est proposée le lundi et une discussion avec le professeur permet d'affiner les choix.

Malheureusement, il n'y a pas de lien entre le travail en classe à Pully et la semaine aux Mosses, cela est bien dommage. Par contre, il y a un sujet hebdomadaire sur lequel les élèves seront testés en fin de séjour.

La journée type s'organise de la manière suivante :

- Réveil, à 7h30 voire 5h30 si il y a une visite chez un paysan ;
- Ecole, trois demi-matinées. Il est à noter que les enfants n'ont pas le droit d'utiliser leur téléphone portable, il n'y a donc aucun contact avec leurs parents ;
- Midi et soir, préparation et prise des repas en commun
- En soirée, les élèves peuvent jouer, lire, etc. Des soirées à thème sont également organisées (crêpes-party) et le jeudi soir, c'est la fameuse « boom » !;
- Coucher, à 21h30.

Pour le professeur, cette semaine est aussi l'occasion de voir ses élèves sous autre angle et lui permet de prendre du recul car ils sont pris en charge par l'équipe en place.

Le directeur, M. Deslex, gère son équipe et les 5 moniteurs en été. Il est employé de la Ville de Pully mais travaille pour les Ecoles. Suite à une formation en neuro-psychologie, il a accepté le poste de directeur après avoir été moniteur aux Mosses dans sa jeunesse.

Le moniteur, M. Alexaline, a une formation de géographe et a construit un sentier didactique de 4 km de long autour du home. L'Office du tourisme local bénéficie bien évidemment de celui-ci.

Le cuisinier, M. Delessert, poursuit sa première activité professionnelle. Il anime un atelier cuisine une fois par semaine avec les élèves. Il se fait livrer une fois par semaine par une société à Villeneuve et travaille avec les paysans locaux. Son budget se situe entre CHF 9

et CHF 13 par jour et par enfant ! Les enfants se servent et doivent goûter de tout ; ils doivent également participer à la vaisselle.

Il y a parfois des cas particuliers, que cela soit pour cause de maladie (par exemple diabète) ou pour cause de religion, une prise en charge alimentaire individuelle est effectuée.

L'intendant, M. Roh, est cuisinier de formation et travaille au home depuis 1981. Il a pour charge l'entretien, le nettoyage, s'occupe des animaux et de la sécurité.

L'aide, Mme. Ginier, épaulé M. Roh à raison de 660h par année. Il est à relever que ce sont les enfants qui balayent !

La sous-commission considère que l'équipe est soudée et solidaire. Il existe un bel équilibre entre toutes les personnes ; chacun apportant sa pierre à l'édifice et à la bonne marche du home 36 semaines par an.

4.4. Remerciements

La sous-commission remercie M. le Municipal Daniel Margot et M. Alain Delaloye, ainsi que tout le personnel communal pour leur accueil et disponibilité, pour l'organisation des nombreux entretiens accordés, pour les précisions et les documents de qualité qui lui ont été remis, permettant ainsi l'établissement de ce rapport.

Mme Michèle Vibert et MM Mathias Fernandez et Pierre-William Loup

5. Travaux et Services Industriels (DTSI)

Membres : MM. Jean-Marie Marlétaz, Steve Marion et Richard Golay

Notre sous-commission a rencontré les responsables de la DTSI à trois reprises et a traité des sujets suivants.

5.1. Plan de gestion des déchets

La Municipalité a validé en 2012 le plan de gestion des déchets qui orientent les besoins de la Ville en matière des déchets urbains.

Cet outil de travail définit les priorités en termes de collectes, de traitements et valorisation des déchets.

Après avoir retenu le principe d'un ECOPOINT accessible pour chaque habitant dans un rayon de 500 mètres, la Ville de Pully a, à ce jour, mis en service 23 ECOPOINTS sur les 25 planifiés.

Lors de l'installation des futurs ECOPOINTS, les points suivants seront pris en compte :

- a) Augmenter l'accessibilité et la visibilité des containers situés sur les grands axes routiers de la ville de Pully ;
- b) Installer des containers plus esthétiques ;
- c) Optimiser l'emplacement des ECOPOINTS ;
- d) Sécuriser les points de collectes.

Dans le plan de gestion des déchets établi par le Canton de Vaud en 2004, l'objectif pour maintenir au niveau actuel le volume des déchets à incinérer, est d'augmenter dans une proportion de l'ordre de 60 % la part des déchets recyclables à l'horizon 2020.

Le concept relatif à la nouvelle taxe au sac, introduite au 1er janvier 2013, a été développé courant 2011. Il a été présenté aux municipalités et aux administrations vaudoises début 2012 avec un délai imparti à fin mars 2012 pour que chaque commune fasse part de ses choix à la Commission déchets de Lausanne Région. Cette dernière a ensuite élaboré le concept du sac unique.

La Municipalité de Pully a adhéré au concept au printemps 2012 et communiqué ses choix au Conseil communal en juin 2012 au travers de la communication « 11-2012 Planification et communiqué relatifs au projet de mise en place d'une nouvelle structure de taxes et d'un nouveau règlement sur la gestion des déchets ». Dès le mois d'août 2012, la population a été informée au travers de divers canaux.

La sous-commission tient à relever la qualité de la communication mise en place par la DTSI par rapport à ce qui a pu se faire dans les autres communes.

5.2. STEP

Actuellement, la Ville de Lausanne ne fait plus pression sur notre commune pour savoir « rapidement » si Pully veut faire ou non partie du concept général d'agglomération de la STEP de Lausanne.

En effet, de par son faible volume, la présence des eaux usées de Pully, Paudex, Belmont n'a pas une grande influence sur le dimensionnement des nouvelles installations de traitements de l'agglomération de la STEP de Lausanne.

5.3. Gestion des filtres de micropolluants (chaussettes pulliérannes)

Lors du remplacement, sur l'Avenue de Lavaux, de la conduite souterraine électrique à très haute tension qui alimente Lausanne, la Ville de Pully devait refaire toutes les canalisations de récolte des eaux de la route. Or, une directive fédérale demande d'évacuer les micropolluants routiers des routes à grand trafic de manière à ce qu'ils n'aboutissent pas dans le milieu naturel (lacs ou cours d'eau). Comment répondre à cette directive ?

Pour les zones urbaines, il n'y avait pas de solutions proposées et pour les zones hors agglomérations, ce sont les bas-côtés (accotements) des routes qui font office de pièges à micropolluants.

Pully a pris l'option de signer des contrats d'études (recherche et développement) en collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, le Service des eaux, sols et assainissements (SESA) et la Confédération sur le traitement des eaux pluviales routières. Dans ce cadre, il s'agissait de comparer deux procédés de capture des micropolluants routiers à l'amont des chaînes de traitement dont le « filtre à café » ou « chaussette ». C'est un système très simple qui consiste à mettre dans la chambre d'évacuation un sac géotextile filtrant les eaux de ruissellement. A la fin de l'étude, en décembre 2012, les deux procédés sont jugés équivalents, mais il ressort que le système TECHSTEP (filtre à café) est plus avantageux à moyen terme, car le coût des matériaux mis en œuvre (installation) est moindre.

Les deux systèmes testés entre 2008 et 2012 ont retenu plus de 50% des micropolluants avant qu'ils ne se retrouvent dans un ruisseau ou dans une STEP.

Force est de constater un manque de directives, de normes et de recommandations au niveau des organismes faïtiers qui se renvoient la balle du fait de la transversalité du sujet. En résumé, tout le monde s'accorde pour dire qu'il est nécessaire traiter ces micropolluants, mais personne ne dit comment procéder !

La sous-commission relève que la Ville de Pully suit cette problématique de façon proactive et reste attentive à l'évolution de ces micropolluants.

5.4. Les sources de Montpreveyres

En Juillet 2011, il a été procédé à l'interconnexion des deux réseaux d'alimentation en eaux de boissons, à savoir celui des sources pulliérannes avec le réseau de l'AIEJ.

La sous-commission constate que le bilan de cette opération est le suivant :

- De juillet 2011 à juillet 2012, l'AIEJ a reçu un volume de 342'000 m³ provenant des sources pulliérannes, mais n'a pu restituer à notre commune qu'un volume de 120'000 m³. Ceci représente donc un manque de 122'000 M³ soit un montant d'environ CHF 151'280.00 (selon la moyenne cantonale de 2006 fixée de CHF 1.24 le m³) ;
- Les travaux complémentaires prévus par l'AIEJ ne suffiront pas à pallier au manque.

Il s'agira donc de trouver d'autres solutions avec d'autres partenaires dont Eau-Service Lausanne.

5.5. Préavis fermés

5.5.1. Préavis 11-1996 - Participation de la Commune de Pully à la constitution de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (Gedrel S.A.)

La communication 24-2012¹ transmise au Conseil communal du 12 décembre 2012 fait état du fait que le coût total des montants dépensés s'élève à CHF496'410.00 et que la participation actuelle est inférieure de CHF 454'590.00 par rapport à la demande de crédit qui s'élevait à CHF 951'000.00. La Municipalité a donc décidé de procéder au bouclage des crédits d'investissement engagés pour la participation au capital de Gedrel SA.

5.6. Préavis ouverts

5.6.1. Préavis 14-2002 - Prolongement de la ligne TL 8. Réaménagement des lignes TL 67 et 48

Ce préavis est en voie de finalisation, notamment sur la ligne 8.

5.6.2. Préavis 24-2002 - Préavis d'intention sur l'avenir des services industriels

Ce préavis est en relation avec la loi ouverture du marché de l'électricité, la DTSI et AGFAC étudieront la question du bouclage de ce préavis en 2013.

5.6.3. Préavis 07-2006 - Avenir des sources communales de Pully

Voir point 5.4 de ce rapport. Le bouclage devrait intervenir en 2014 voire 2015.

5.6.4. Préavis 20-2007 - Ouverture du marché de l'électricité - Création d'une société commerciale

La finalisation de ce préavis interviendra en 2013.

5.6.5. Préavis 04-2008 - Collège Arnold Reymond - chemin du Fau-blanc - chemin du Montillier - avenue des Alpes.

Intitulé complémentaire : Pose de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées. Mise en séparatif du quartier Fau-blanc - Montillier. Création d'un déversoir d'orages. Renouvellement des conduites électriques et de l'éclairage public. Remplacement d'une conduite d'eau potable. Réfection de la chaussée et réaménagement urbain et paysager

¹[http://www.pully.ch/PullyWeb/ressources.nsf/FindIMG/7.N.F.9.-C_24-2012.pdf/\\$FILE/C_24-2012.pdf](http://www.pully.ch/PullyWeb/ressources.nsf/FindIMG/7.N.F.9.-C_24-2012.pdf/$FILE/C_24-2012.pdf)

Ce préavis sera bouclé en 2013, car la modification des aménagements urbains n'est pas encore définitive.

5.6.6. Préavis 13-2009 - Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs et réaménagement de l'espace public.

Intitulé complémentaire : Av. de Belmont, pl. de Chantemerle, ch. du Grillon, de Miremont, des Marguerites, de Beau-Soleil et av. des Peupliers

Ce préavis sera bouclé en 2013, car il reste des coûts liés au passage de surface du domaine privé au domaine public.

5.6.7. Préavis 04-2010 - Bd de la Forêt - Réfection de la chaussée - Tronçon Valvert - carrefour de la Rosiaz

Les travaux de réfection ne pourront intervenir qu'une fois la reconstruction complète de la chaussée effectuée suite aux travaux de remplacement des conduites industrielles et de mise en séparatif effectués par Lausanne. Ceci est prévu en 2015 voire en 2016.

5.6.8. Préavis 05-2010 Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures)

Intitulé complémentaire : Frais d'études (1re phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00 - 4 ETP supplémentaires - Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif »

Ce préavis est géré par la DUE et la DTSI. Il sera bouclé ces prochaines années.

5.6.9. Préavis 05-2011 - Av. des Cerisiers et des Deux-Ponts

Intitulé complémentaire : Aménagements routiers - défrichement - reboisement - renouvellement es conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Les retards de ce préavis sont dus au décès d'un collaborateur de la DTSI et à un glissement de terrain suite aux conditions météo. La fin des travaux est prévue pour fin juin 2013, ce qui représente un mois de retard.

5.6.10. Préavis 16-2011 - Projet MAREP « Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public »

Le retard est dû au départ d'un collaborateur. Ce préavis doit être impérativement être bouclé en 2014 pour toucher des subsides.

5.6.11. Préavis 01-2012 - Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges - Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré - Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec - Aménagements routiers et requalification de l'espace public

Ce préavis est à bout touchant, la fin devrait à priori intervenir prochainement. Les travaux d'étanchéité ont été arrêtés à cause du froid. Le déroulement des travaux n'est pas exemplaire à cause des non-conformités constatées ce qui a entraîné des négociations et de nouveaux retards. Ce préavis fait l'objet de la communication No 5-2013.

5.6.12. Préavis 03-2012 - Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2012 et 2013

Ce préavis est encore ouvert, car le véhicule pour la DTSI n'est pas encore acheté.

5.6.13. Préavis 06-2012 - Chemin du Grillon Sud - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Le nettoyage des déversoirs est en cours, ce préavis sera bouclé en 2013.

5.6.14. Préavis 10-2012 - Renouvellement et acquisition de véhicules de voirie et d'un véhicule pour le Service de défense incendie et secours (SDIS)

Le véhicule incendie déjà acheté, les balayeuses commandées et le système Glouton fonctionne à satisfaction. Ce préavis sera fermé en 2014

5.6.15. Préavis 12-2012 - Réaménagement des écopoints, renouvellement des conteneurs, acquisition de conteneurs de surface pour la collecte du verre et communication sur le thème des déchets

Aux questions relatives à la couleur anthracite et la hauteur de l'orifice de dépôts des conteneurs, la réponse fut que la couleur est un aspect subjectif. Ces éléments ont été réalisés en accord avec l'architecte. Le choix a été effectué en comparant les systèmes à disposition. Plusieurs avantages ressortent : la matière plastique facilite la maintenance et font moins de bruit, ils pourront être réutilisés, leur prix est 50% inférieur à d'autres conteneurs. Il ne faut pas oublier qu'à terme les conteneurs seront partiellement enterrés. L'option avec orifice en bas n'a pas été retenue car il y a un risque de sortie des bouteilles quand le niveau dans le conteneur est important et auquel s'ajoute le risque d'empêcher la réutilisation. L'orifice initial à 1.6 m a été élevé à 1.8 m. Cette nouvelle hauteur a entraîné 2 à 3 appels téléphoniques d'habitants se plaignant de cette hauteur et réponse leur a été donnée de déposer les bouteilles à côté du conteneur.

5.6.16. Préavis 13-2012 - Gestion des déchets : nouveau règlement communal, nouveau système de taxation et contrepartie financière

Se référer au point 5.1 de ce rapport. Ce préavis sera définitivement bouclé en 2014.

5.6.17. Préavis 15-2012 - Mise en œuvre de projets de mobilité douce

Intitulé complémentaire : Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011 - 2014) et des mesures issues du Schéma directeur de la mobilité douce

Ce préavis est en phase de démarrage et son bouclage devrait intervenir en 2014.

5.7. Plan de renouvellement des conduites d'eau potables

Actuellement, il a été constaté des pertes sur le réseau représentant un volume de 15%. Ceci est plutôt élevé par rapport à la moyenne suisse. Cela représente un non-vendu d'environ CHF 260'000.0 par an. Le minimum atteignable, selon des organisations internationales, est de 6 à 7%. La Ville de Pully est parmi les communes ayant le plus vieux réseau.

L'objectif intermédiaire que se fixe la Ville de Pully est d'atteindre 10% d'ici 2020. Une étude a été conduite par un mandataire spécialisé, mais nécessite une réflexion globale. Un préavis est en préparation.

5.8. Plan lumière MAREP

Les lignes directrices ont été fixées. L'étape 2, à savoir le Prieuré, est terminée. Un mandat externe a été donné aux SIG et l'engagement d'un nouveau collaborateur a été effectué. L'objectif est de terminer les travaux en 2014.

Les appels d'offre sont prêts. Il est à relever que des difficultés ont été rencontrées suite à la maladie et au départ du responsable.

5.9. Bilan taxe épuration des eaux

Le nouveau système de taxation donne entière satisfaction à l'administration. Seules 5 demandes d'explications de la taxe sur la base des m2 ont été demandées et réglées pour les deux parties.

La Ville de Pully encourage à l'infiltration des eaux plutôt qu'à l'évacuation sur le réseau.

5.10. Mouvements du personnel

- Situation au début de 2012 : 53 collaborateurs en CDI ;
- Début 2013 : 5 départs et arrivées parmi les 53, soit 9%.

Ce taux se situe dans la moyenne de la commune (10%). La moyenne de la durée d'un contrat de travail s'établit à 10 ans environ.

MM. Jean-Marie Marlétaz, Steve Marion et Richard Golay

6. Urbanisme, environnement et sécurité publique

Membres : Messieurs Michel Aguet, Frank Ducret, Serge Rinsoz et Yannick Rochat

6.1. Introduction

Durant l'hiver 2012-2013, la sous-commission de gestion pour le dicastère de l'Urbanisme, Environnement et Sécurité Publique (DUESP), a choisi de traiter les thèmes suivants :

- Politique des amendes de la police ;
- Aménagements paysagers ;
- Permis de construire et dérogations ;
- Vallon de la Paudèze ;
- Travaux en cours de la Clergère et des Trois-Chasseurs ;
- Chemin du Fau-Blanc.

La sous-commission de gestion DUESP a travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller Municipal Martial Lambert, Monsieur Philippe Daucourt, chef de service, Messieurs F. Beyeler, J.M. Maradan, adjoints au chef du service de l'urbanisme, et Monsieur Monachon, chef jardinier.

La sous-commission DUESP tient à remercier tous les interlocuteurs qu'elle a rencontrés pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses.

La sous-commission DUESP s'est réunie à 5 reprises, les 19.11.2012, 15 et 22.1.2013, 15 et 24.4.2013.

6.2. Police - politique des amendes

En réponse aux questions de la sous-commission concernant la politique des amendes de la police sur le territoire communal, et la manière dont la sécurité publique est sous le contrôle de la ville et peut être évaluée par la commission de gestion, la DUESP a transmis les informations suivante.

Il y a lieu de préciser, en préambule, que Police Est Lausannois (EL) n'est plus sous le contrôle de la Commune, mais celui de l'Association Sécurité Est-Lausannois (ASEL) qui possède sa direction, son conseil intercommunal et sa commission de gestion. C'est à cet organe que le service doit rendre des comptes. A titre d'exemple, Police Est Lausannois assure la sécurité sur le territoire de Pully comme le fait la Police cantonale. Dans les deux cas, la Ville de Pully participe financièrement, respectivement par sa participation à l'ASEL, et via les impôts cantonaux. Toutefois, dans un esprit de transparence, Police Est Lausannois est à même de répondre aux questions de la sous-commission de gestion de la ville de Pully comme suit : à quels horaires se font les contrôles ? Comment sont choisis les quartiers et quelle stratégie applique-t-elle ?

Il existe plusieurs types d'amende au niveau de la Loi fédérale sur la circulation routière : les amendes pour les véhicules en stationnement et les amendes pour des infractions commises par des véhicules en mouvement.

Dans ces domaines, la police se réfère au Droit fédéral sur la circulation routière ainsi qu'à la Loi fédérale sur les amendes d'ordre. En aucun cas, elle ne peut y déroger voire interpréter à sa façon la procédure. Certaines infractions sont sanctionnées par le Préfet

ou le Procureur, d'autres par la Commission de police (terme juridique, 1^{ère} instance judiciaire) qui applique la Loi sur les contraventions en respectant le nouveau code de procédure pénal. En pratique, toute infraction devrait être dénoncée à l'autorité compétente (commission de police, préfet ou procureur) selon la procédure ordinaire (amende + frais). Dans le domaine des infractions de peu d'importance (stationnement notamment), le législateur a mis en place une procédure simplifiée par la création de l'amende d'ordre. Si l'automobiliste accepte cette procédure, le policier remettra une amende d'ordre avec délai de réflexion de 30 jours. Durant cette période, l'auteur de l'infraction peut payer le montant fixe mentionné sur l'amende ou faire opposition et de ce fait la procédure ordinaire sera appliquée (cas transmis à la commission de police qui pourra statuer au besoin lors d'une audience en se basant sur le fond et la forme de l'infraction). Dans la grande majorité des cas, l'auteur de l'infraction règle son amende dans le délai imparti.

Les infractions plus graves feront systématiquement l'objet d'un rapport de dénonciation au préfet ou au procureur. Les infractions au Règlement général de police seront transmises directement à la Commission de police. Pour la Ville de Pully, le service de police se base sur la Loi fédérale sur la circulation routière, respectivement sur le règlement sur la circulation et le stationnement de la Ville de Pully. La durée de stationnement en ville de Pully diffère selon les quartiers (Centre - périphérique). Les emplacements et la durée maximum font l'objet d'une décision municipale sur préavis du service de police avec parfois l'appui de la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement (DUE). Le centre-ville est géré par des horodateurs pour des durées maximum de stationnement qui peuvent varier de 30 minutes à 3 heures avec la plupart du temps un stationnement libre entre 12h30 et 13h30. Pour les secteurs à durée limitée (zone 6 heures), le stationnement est libre de 19h à 8h (décision municipale). Pour les zones 15 heures, le respect de la durée de stationnement doit être appliqué 24h/24h. Il existe encore sur la commune des zones libres (maximum 60 heures consécutives selon le règlement ad hoc), notamment à Clair-Matin, ch. du Stand et au parking de la piscine en hiver. Tous les secteurs sont contrôlés par les assistants de sécurité publique selon un tournus défini. Les contrôles au centre-ville sont plus fréquents que dans les quartiers périphériques. Toutefois, ces zones doivent être également contrôlées pour éviter les pendulaires notamment. Comme il est dit, la police doit respecter la loi et ne saurait l'interpréter selon son bon vouloir ceci pour éviter des précédents, des passe-droits ou être mise en contradiction avec les bases légales. Dans les limites de ses compétences, et dans l'application d'une approche de proximité et de prévention, le service applique une marge de tolérance avant de sanctionner le véhicule en infraction hormis pour les cas dangereux (passages pour piétons, trottoirs, etc.).

En ce qui concerne la mendicité sur le territoire de la commune de Pully, un projet de règlement de la Police Est lausannois devrait être disponible en mai-juin 2013.

Des problèmes récurrents de parcage sauvage de voitures sont constatés durant les beaux jours d'ouverture de la piscine de Pully-plage. Jusqu'à l'été 2012, les assistants de sécurité publique ont appliqué une attitude de tolérance dans cette zone de détente. Constatant l'anarchie régnant certains jours de haute fréquentation, la Direction du DUESP constate que la situation ne peut perdurer : la berme centrale sera réaménagée en conséquence en 2013 et les assistants de sécurité publique seront chargés de faire respecter l'ordre et les règles.

Il a été constaté à diverses reprises que des Conseillers communaux, membres de diverses commissions ont eu des difficultés à parquer au centre de Pully sans s'exposer à des amendes de parcage. Monsieur Jean-Marc Chevallaz, Président de la Commission de gestion, se charge de traiter cette problématique, avec le Commandant de la Police Est lausannois, Monsieur Dan Henri Weber.

6.3. Urbanisme et environnement

La direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) comprend : l'urbanisme, l'architecture, parcs et promenades et le secrétariat.

6.3.1. Aménagements paysagers - quelle stratégie à Pully ?

La Ville de Pully est divisée en 15 secteurs pour l'entretien. Une collaboration existe depuis de nombreuses années avec des entreprises privées. Sur le plan pratique, les aménagements paysagers se découpent en deux parties :

- Les interventions prévues au budget et approuvées par le Conseil communal ;
- Les interventions prévues par voie de préavis (exemple : avril 2013 - Préavis sur plusieurs aménagements paysagers dont le parc Guillemin). Pour ce domaine particulier, plusieurs interventions de grande envergure seront prévues à l'avenir dont l'amélioration du Quai Milliquet.

Comment ce service est-il géré entre DUESP et DTSI ?

Deux entités s'occupent de la gestion des aménagements urbains :

- L'entité « Parcs et promenades » dirigée par M. Jean-François Monachon, Chef jardinier ;
- L'entité « Bureau du paysage », dirigée par M. Jean-Michel Maradan. La sous-commission de gestion a visité ce bureau, qui comprend deux architectes paysagistes et un stagiaire. Des chartes existent tant pour les aménagements extérieurs publics que privés. Toutefois, elles ne sont pas toutes accessibles facilement au public.

La collaboration est permanente avec la DTSI pour tous les projets importants sur la Ville de Pully (exemple : le préavis sur l'avenue de Villardin).

6.3.2. Permis de construire et dérogations

Le service de l'urbanisme nous a fourni les statistiques concernant les permis de construire. En 2012, 82 permis représentant une masse financière de CHF 96 millions ont été délivrés. En 2011, 96 permis d'un montant total de CHF 77 millions ont été accordés. Il y a donc eu moins de dossiers à traiter en 2012 qu'en 2011 mais les dossiers étaient plus conséquents.

Sur les 82 de 2012, 9 dérogations ont été octroyées et elles l'étaient pour de bâtiments déjà construits (selon Art 97 LATC). Il n'y a eu aucune dérogation pour des bâtiments neufs.

La direction de l'urbanisme nous a assuré qu'elle faisait son maximum pour réduire les délais et que si les procédures étaient respectées par les requérants, il n'y avait pas de retard.

A la remarque de notre sous-commission sur le ratio ETP/nombre de dossiers, amenant un résultat approximatif d'un dossier à traiter par personne et par semaine, il a été répondu qu'elle n'était pas pertinente dans la mesure où d'autres tâches incombaient aux collaborateurs.

La police des constructions est souvent perçue comme pointilleuse alors que 80-90% des dossiers qui lui sont soumis sont incomplets (souvent sur le plan formel).

Au travers de quelques exemples, la direction de l'urbanisme a démontré que les retards apparaissent à différents stades de la procédure et n'étaient pas imputable à la commune. Ces retards sont imputables aux promoteurs eux-mêmes notamment pour des questions de forme, mais également souvent au Canton (Service du logement). Par ailleurs, 90% des mises à l'enquête font l'objet d'oppositions qui sont aussi une autre source d'allongement des délais.

6.3.3. Honoraires des bureaux d'architectes mandatés pour le traitement des permis de construire

Ce point a pu être très rapidement traité, car aucun bureau d'architectes n'a été mandaté en 2012 pour évaluer des demandes de permis de construire.

6.3.4. Vallon de la Paudèze

Le site du Vallon de la Paudèze peut être considéré comme relativement complexe, car il comporte plusieurs secteurs et auquel s'ajoute le fait que la Commune n'est pas propriétaire de l'ensemble des terrains. Ce site apparaît donc comme morcelé à plusieurs égards.

La partie où se situe le hameau (Anciens-Moulins) ne pourra pas être modifiée car des édifices y sont protégés.

Le cours d'eau devra être réaménagé (projet inclus dans le PALM dont le financement sera assuré par le Confédération et le Canton), ce qui consistera en une renaturation de la Paudèze à l'image de ce qui a déjà été entrepris pour la Vuachère.

Ce vallon comprend également des zones de dangers naturels qui ne permettent pas d'envisager de nouvelles constructions.

Il reste deux secteurs sur lesquels la Municipalité peut concevoir des projets, la partie où sont sises les installations sportives et juste en dessous de celles-ci, une partie dédiée à la construction de logements.

Pour les installations sportives, l'enjeu principal étant le prochain Club House du tennis. Des mandataires travaillent actuellement sur un nouveau projet alors qu'un précédent proposé par la direction de l'urbanisme n'avait pas été accepté par le directeur du club de tennis. Le nouveau comité a élaboré un concept et est en contact avec la DUE.

Pour la partie consacrée aux logements, des problèmes fonciers subsistent, car plusieurs parcelles appartiennent à des privés. Nonobstant ces diverses difficultés, un plan de quartier va pouvoir être élaboré, mais il est encore trop tôt pour dire à quel moment il sera présenté à notre Conseil.

Pour information, l'ordre de présentation des différents projets prévu par la direction de l'urbanisme est le suivant : Boverattes - Vallon de la Paudèze - Clergère - Chantemerle.

6.3.5. Travaux en cours de la Clergère et des Trois-Chasseurs

A propos de l'immeuble de la Clergère (angle Av. de Lavaux-Av. du Prieuré), il est rappelé que la Commission des finances avait refusé que la Commune assume le coût de travaux (extérieurs et enveloppe du bâtiment). Le propriétaire n'a pas officiellement donné suite à des offres d'achat mais a exprimé son refus par voie de presse. Le propriétaire s'est

engagé à terminer les travaux en juin 2013 et prévoit d'y aménager une galerie d'art. Tant la sous-commission que la direction de l'urbanisme ont des raisons de douter de cette promesse. L'affaire est donc à suivre.

Pour les Trois-Chasseurs, il nous est expliqué que les travaux ont dû être interrompus pour des questions de sécurité et de non-conformité du permis de construire. Suite à la mise en conformité, les travaux ont déjà repris.

6.3.6. Démissions et engagements

Durant l'année 2012, le DUE a compté deux démissions : un architecte à 80% qui a trouvé un poste à la Ville de Lausanne et un technicien responsable des autorisations de construire à 60% qui a été nommé professeur dans une haute école. Enfin, une architecte-paysagiste a été engagée en contrat de durée déterminée pour remplacer une collaboratrice en congé maternité.

Le DUE nous affirme que ce taux de rotation du personnel n'a rien d'anormal, car, premièrement, il s'agit de métiers très recherchés, et secondement, le fait d'engager du personnel jeune et bien formé accroît le risque de le voir partir au bout de quelques années pour occuper des postes à responsabilités dans d'autres entités. De plus, certaines conditions offertes par d'autres employeurs en terme de salaire ou de conditions de travail (horaires, vacances) font parfois également pencher la balance. Néanmoins, les postes ont pu assez rapidement être repourvus, ce qui montre que la Ville de Pully reste un employeur attractif.

6.3.7. Chemin du Fau-Blanc

La sous-commission de gestion a partiellement alloué deux séances, les 15 et 22 janvier 2013, à ce sujet. La première fois, la sous-commission a été reçue dans les locaux de la DUE, tandis qu'à la seconde, la séance a débuté sur le chemin du Fau-Blanc, avant de se terminer dans les locaux de la DUE.

Il a été rappelé à la sous-commission que les aménagements prévus dans la première version du préavis ont été supprimés par un amendement au Conseil communal (séance du CC du 21 mai 2008) en raison du contexte de restrictions financières de la commune. Ceci a conduit à la situation actuelle, considérée comme "laide" par les deux parties. Seule une motion déposée par un membre du Conseil communal pourrait faire évoluer les choses.

Néanmoins, le Municipal responsable du DUESP, Martial Lambert, promet à notre sous-commission une étude de faisabilité au cours du printemps 2013 sur le potentiel en aménagements paysagers du Fau-Blanc. Si les conclusions de celle-ci sont favorables, la réalisation se fera en 2014.

6.4. Préavis votés en 2012

6.4.1. Préavis 01-2012 - Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges - Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré - Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec - Aménagements routiers et requalification de l'espace public

Crédit demandé : CHF 2'936'000. Ce préavis est traité conjointement avec la DTSI.

6.4.2. Préavis 02-2012 - Bâtiment administratif et locatif de la Damataire - Rénovation et adaptation des installations techniques - Rénovation et adaptation des installations techniques

Crédit demandé : CHF 310'600.

6.4.3. Préavis 09-2012 - Plan de quartier « Le Jardin des Désertes » (PQ) et son règlement (RPQ)

6.4.4. Préavis 15-2012 - Mise en oeuvre de projets de mobilité douce - Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011 - 2014) et des mesures issues du Schéma directeur de la mobilité douce

Crédit demandé : CHF 170'000. Ce préavis est traité conjointement avec la DTSI.

6.4.5. Préavis 16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2

Crédit demandé : CHF 2'046'000. Ce préavis est traité conjointement avec la DDGS.

Pully, le 19 juin 2013

MM. Michel Aguet, Frank Ducret, Serge Rinsoz et Yannick Rochat